



RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONOURS

« Gagnez votre formation RS – Repérage amiante avant travaux
spécifique aux infrastructures de transport »
Organisé sur LinkedIn | du 19 mars au 2 avril 2026

Article 1 – Société organisatrice

La société **Up n'PRO**, SASU au capital de 354 395,00 €, dont le siège social est situé Pentagone 2, 6 rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro **851 635 508**, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé :

« Gagnez votre formation RS – Repérage amiante avant travaux spécifique aux infrastructures de transport »

Ce jeu se déroulera du **jeudi 19 mars 2026 à 11h00** au **jeudi 2 avril 2026 à 17h00** sur la page LinkedIn d'Up n'PRO. Le tirage au sort est fixé au **vendredi 3 avril 2026**.

Article 2 – Conditions de participation

2.1 Eligibilité

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des salariés et dirigeants de la société Up n'PRO et du Groupe ITGA ainsi que des membres de leur foyer fiscal ;
- De toute personne ayant participé à l'élaboration de ce jeu concours.

La participation est strictement personnelle, nominative et non transférable. Une seule participation par personne est admise (même nom, prénom et adresse e-mail). Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant désigné.

2.2 Modalités de participation

Pour participer valablement, le participant doit effectuer les trois actions suivantes sur LinkedIn, entre le 19 mars 2026 à 11h00 et le 2 avril 2026 à 17h00 :

1. Être abonné à la page LinkedIn d'Up n'PRO si ce n'est pas déjà le cas ;
2. Aimer (« liker ») la publication de présentation du jeu concours ;
3. Partager la publication de présentation du jeu concours sur son réseau professionnel LinkedIn.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou non conforme aux présentes modalités sera **considérée comme nulle** et ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Désignation du gagnant

Un (1) seul gagnant sera désigné par **tirage au sort informatique aléatoire** parmi l'ensemble des participants ayant satisfait aux conditions de l'article 2.

Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 3 avril 2026 à partir de 11h00** au siège social d'Up n'PRO.

Le gagnant sera informé :

- Par message privé (InMail) via LinkedIn ;
- Par publication sur la page LinkedIn d'Up n'PRO.

Si le gagnant désigné ne remplit pas les conditions d'éligibilité ou ne répond pas à la notification dans un délai de **10 jours calendaires** à compter de la date de notification, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 4 – Lot à gagner

Le lot attribué comprend le **tronc commun, la formation théorique et pratique du sous-domaine infrastructures de transport**.

Il est attribué **en fonction des prérequis** du gagnant, vérifiés au moment de l'attribution. Il correspond à l'une des deux formations suivantes :

LOT 1 – Voie d'accès 1

Valeur : 2 950 € HT

Prérequis :

- Être titulaire de la **certification amiante avec mention** (arrêté pris en application de l'article R. 271-1 du CCH)
- ET justifier d'un niveau de compétence **minimum Niveau 4** (Bac) du RNCP, par diplôme ou expérience équivalente.

Format : 6 jours (42h) – 35h de visio-formation + 7h présentiel à Saint-Grégoire

LOT 2 – Voie d'accès 2

Valeur : 3 450 € HT

Prérequis :

- Justifier d'une **expérience professionnelle de 3 ans minimum** sur un poste technique relevant du domaine des infrastructures de transport.

Format : 8 jours (56h) – 49h de visio-formation + 7h présentiel à Saint-Grégoire

Page dédiée à la formation sur le site web d'Up n'PRO : [Up n'PRO – Formation repérage amiante infrastructures de transport | Formation RS](#).

Les sessions disponibles seront communiquées par notre équipe de chargé de formation.

Le lot ne peut être ni échangé, ni remplacé, ni remboursé en espèces, sauf cas de force majeure, auquel cas l'Organisateur pourra lui substituer un lot de valeur équivalente.

La formation devra être utilisée dans un délai de 12 mois à compter de la notification du gain, dans la limite des sessions disponibles.

Article 5 – Attribution et remise du lot

Le gagnant devra fournir à Up n'PRO, dans un délai de 10 jour calendaire à compter de la notification :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Tout justificatif attestant des prérequis requis pour la voie d'accès concernée (certification amiante avec mention, diplôme, attestation d'expérience professionnelle) ;
- Ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail professionnelle, numéro de téléphone).

En cas de non-réponse ou d'inéligibilité constatée dans ce délai, le lot sera **perdu pour le gagnant désigné** et un nouveau tirage au sort pourra être organisé.

Le lot est **non cessible et non transmissible**. Il ne peut être cédé à un tiers.

Article 6 – Droit à l'image et utilisation du nom

En acceptant son lot, le gagnant autorise expressément Up n'PRO à utiliser son **prénom, initiale du nom de famille et/ou toute mention de gain** à des fins de communication promotionnelle liée au présent jeu concours, notamment sur la page LinkedIn d'Up n'PRO, **sans contrepartie financière**.

L'utilisation de l'image (photo, vidéo) du gagnant ne pourra se faire qu'avec son accord écrit préalable exprès. Cette autorisation est distincte de l'acceptation du lot.

Article 7 – Remboursement des frais de connexion

Conformément à l'article L. 121-36 du Code de la Consommation, la participation au jeu est **entièrement gratuite et sans obligation d'achat**. Les frais de connexion à Internet engagés pour participer pourront être remboursés dans les conditions suivantes :

- **Connexions gratuites ou forfaitaires** (câble, ADSL, fibre, offres illimitées) : aucun remboursement, la participation n'engendrant aucun surcoût.
- **Connexion payante au prorata** : remboursement par chèque, sur demande écrite adressée à Up n'PRO dans le mois suivant les connexions, dans les 90 jours après réception.

La demande de remboursement doit comporter : nom, prénom, adresse postale, dates et durées de connexion, et copie de facture détaillée de l'opérateur.

Les frais d'affranchissement de la demande sont également remboursés sur justificatif, au tarif postal lent en vigueur.

Demande à adresser à : **Up n'PRO, Pentagone 2, 6 rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire.**

Article 8 – Accessibilité du règlement

Le présent règlement est consultable librement et gratuitement, 24h/24 et 7j/7, pendant toute la durée du concours, sur le site www.upnpro.fr.

Un exemplaire papier du règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à : **Up n'PRO, Pentagone 2, 6 rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire**, ou par e-mail à contact@upnpro.fr.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 9 – Responsabilités

Up n'PRO ne pourra être tenue responsable :

- Des défaillances techniques ou pannes du réseau Internet et/ou de LinkedIn empêchant la participation ;
- De la perte ou du retard de transmission de données ;
- De toute participation non parvenue ou arrivée incomplète pour quelque raison que ce soit ;
- Des dommages matériels ou immatériels résultant de la participation au jeu ou de l'utilisation du lot.

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet.

Article 10 – Protection des données personnelles (RGPD)

10.1 Responsable du traitement

Up n'PRO – DPO, Pentagone 2, 6 rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire – contact@upnpro.fr

10.2 Données collectées et finalités

Dans le cadre de ce jeu, les données personnelles collectées (nom, prénom, profil LinkedIn, adresse e-mail, adresse postale en cas de gain) sont traitées pour les finalités suivantes :

- **Gestion du jeu concours** (base légale : exécution du contrat / intérêt légitime) ;
- **Respect des obligations légales** (base légale : obligation légale) ;

- **Envoi de communications commerciales** d'Up n'PRO, uniquement avec votre consentement préalable.

10.3 Destinataires

Les données sont traitées par les services Marketing, Commercial et Client d'Up n'PRO et du Groupe ITGA. Elles ne sont pas transmises hors de l'Union Européenne.

10.4 Durée de conservation

Les données relatives à la gestion du jeu sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin du jeu. En cas de gain, les données sont conservées pendant la durée légale applicable.

10.5 Vos droits

Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ;
- Droit d'opposition et de limitation du traitement ;
- Droit de retirer votre consentement à tout moment pour les communications commerciales (lien de désabonnement dans chaque e-mail).

Pour exercer ces droits, adressez votre demande à : **Up n'PRO – DPO, Pentagone 2, 6 rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire**, ou à contact@upnpro.fr.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL** (www.cnil.fr).

Article 11 – Règlement des litiges

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte, frauduleuse ou tentative de fraude entraînera la **disqualification immédiate** du participant.

En cas de litige, **Up n'PRO** tranchera souverainement toute contestation relative au jeu et à son règlement. En l'absence de résolution amiable, les juridictions compétentes de **Rennes** seront seules compétentes, dans le respect des règles d'ordre public.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'utilisation de tout ou partie des éléments composant ce jeu (textes, visuels, marques) sont strictement interdites sans autorisation écrite préalable d'Up n'PRO.

Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Up n'PRO ne revendique aucun droit sur les marques tierces mentionnées.

Article 13 – Indépendance vis-à-vis de LinkedIn

Mention obligatoire

Ce jeu concours est organisé et géré exclusivement par **Up n'PRO**. Il n'est **ni sponsorisé, ni cautionné, ni administré par LinkedIn**, et n'est pas associé à LinkedIn d'aucune façon. En participant, vous reconnaissez fournir vos informations à Up n'PRO et non à LinkedIn. Pour toute question relative à ce jeu, contactez Up n'PRO à contact@upnpro.fr.

Fait à Saint-Grégoire, le 12 mars 2026
Up n'PRO